

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Lundi 19 novembre prochain, vous allez vous prononcer sur une proposition de réforme du statut du Lycée français de Djibouti. L'objectif de cette réforme est d'accorder à la direction de l'établissement une plus grande autonomie de gestion et d'améliorer la gouvernance grâce à un conseil d'administration présidé par le Directeur de l'AEFE et chargé de décider des orientations et des investissements stratégiques.

Cette évolution de la gouvernance du LFD prévoit que le proviseur rende compte régulièrement de sa gestion devant un conseil d'administration composé pour moitié de représentants de parents d'élèves, disposant chacun d'une voix délibérative.

Pour respecter le principe de transparence que l'AEFE tient à promouvoir, le Directeur de l'Agence a souhaité que soient donnés aux familles les grands chiffres des budgets prévisionnels pour les 3 ans à venir, prenant en compte les coûts salariaux, le projet immobilier, l'inflation... et indiquant les augmentations de tarifs à prévoir.

PLAN BUDGETAIRE TRIENNAL

La contrainte légale djiboutienne d'une augmentation des salaires de 2% par an et l'impact de l'inflation

Dans un établissement scolaire français à l'étranger, les principaux postes budgétaires sont les suivants :

- dépenses pédagogiques ;
- travaux, maintenance et services ;
- salaires (60% du budget).

S'agissant des salaires, les autorités djiboutiennes imposent une augmentation annuelle de 2%. D'ailleurs les statuts de l'APE en vigueur jusqu'en décembre 2017 (*Titre IV, article 23.5*) imposaient une augmentation annuelle des tarifs scolaires de 2% minimum.

Quant aux dépenses en général, elles sont sujettes à l'inflation du pays qui peut être estimée à au moins 4% par an.

La (re)construction des locaux

La restructuration représentera chaque année environ 4 % du budget (*remboursement de l'emprunt*), sur 20 ans. Cela correspond à 35 640 DJF (175 €) par élève par an. Toutefois, les nouveaux bâtiments généreront des économies d'énergie à terme.

L'estimation budgétaire sur les 3 ans à venir

Elle est basée sur l'augmentation légale des salaires de 2% et sur une inflation à 4%. Elle prend en compte un emprunt de 3,5 M€ sur 20 ans au taux d'intérêt de 2% (*nous escomptons un taux inférieur si nous obtenons la garantie de l'Etat français*). Les remboursements commenceront fin 2019.

Le poids des effectifs d'élèves sur les prévisions budgétaires

L'effectif retenu pour les calculs est de 1 431 élèves.

S'agissant du nombre d'élèves, il faut savoir que si on inscrivait 30 élèves de plus à la rentrée 2019, l'augmentation de 2020 pourrait être de 2,5% au lieu de 4%.

D'où l'importance d'une plus grande attractivité du LFD : si les conditions d'accueil sont meilleures, si la qualité pédagogique est maintenue, les élèves seront plus nombreux, ce qui permettra de réduire les augmentations.

L'évolution prévisionnelle des frais de scolarité

Nous estimons que l'augmentation des tarifs sera de 5% pour 2019, 4% pour 2020, 3% pour 2021.

Combien de francs djiboutiens ou d'euros représentent 5% d'augmentation ?

5% d'augmentation =	Français		Djiboutiens		Tiers	
Elémentaire (CP-CM2)	+ 37 000DJF 3083DJF/mois	+181,5€/an 15€/mois	+ 44 500DJF 3708DJF/mois	+218€/an 18,2€/mois	+ 49 000DJF 4083DJF/mois	+240€/an 20€/mois
Lycée (2 ^{nde} -Terminale)	+ 62 500DJF 5208DJF/mois	+306,3€/an 25,5€/mois	+ 68 500DJF 5708DJF/mois	+335,7€/an 28€/mois	+ 82 000DJF 6833DJF/mois	+401,8€/an 33,5€/mois

L'augmentation varie entre 37 000 DJF (181,5€) et 68 500 DJF (401,8€) (tarif djiboutien) avec 10 000 DJF de hausse des frais de réinscription.

Explications

2019 (+5%)

Après une année 2018 à 0% d'augmentation malgré l'inflation et l'augmentation annuelle obligatoire des salaires de 2% (imposée par Djibouti), une augmentation de 5% constitue un simple rattrapage.

En mai 2018 est intervenue une revalorisation salariale qui produira ses effets sur le budget 2019, cette revalorisation est cruciale pour tenter de maintenir un bon niveau de recrutement chez les enseignants.

En cas d'approbation du projet immobilier, le dernier trimestre 2019 sera le premier à subir la charge de l'emprunt.

2020 (+4%)

L'augmentation proposée est destinée à permettre le paiement des annuités sur un exercice entier. Afin de lisser l'augmentation, des gels de crédits sont prévus sur 2019, en partie rétablis en 2020.

2021 (+3%)

Les travaux devraient se terminer en 2021-2022, la faible augmentation est principalement destinée à tenir compte de l'inflation et à permettre le lancement d'une première phase d'équipement mobilier du nouveau bâtiment.

Les augmentations des années passées

Ces trois années de hausse des frais de scolarité s'inscrivent en deçà de la moyenne des augmentations annuelles des 9 dernières années.

En effet, sur la période 2010-2018 l'augmentation annuelle des frais de scolarité a été de 6,4% en moyenne (sans compter les augmentations des frais d'inscription et en intégrant 2018 qui a été une année à 0% d'augmentation).

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
+5%	+9%	+20%	+9%	+5%	+4%	+4%	+2%	0%

Les cours particuliers ne font pas partie du contrat éducatif des lycées de l'AEFE

Les nombreuses études consacrées à cette question montrent que les cours particuliers sont inefficaces car ils conduisent les élèves à baisser leur attention en classe, à transférer leurs efforts sur quelqu'un d'autre. En outre ces « cours » alourdissent la semaine de l'élève. Ces leçons particulières sont même néfastes et inéquitables quand elles faussent les évaluations.

Quand une relation de confiance s'établit entre la famille et l'école, que chacun assume sa part dans l'éducation et la formation de l'élève (pour la famille : veiller au sommeil, à l'apprentissage des leçons et aux devoirs, à l'assiduité, à la ponctualité... ; pour l'école : assurer un enseignement de qualité, faire comprendre et respecter les règles de vie collective, être attentive aux besoins de l'élève...), il n'est pas nécessaire de faire cette dépense.

En cessant avec cette pratique qui s'alimente de l'inquiétude des familles, ces dernières feront des économies substantielles.

Conclusion

Cette réforme est proposée par l'AEFE suite à une analyse approfondie de la situation du LFD et pour faire face aux défis majeurs que l'établissement doit relever afin d'accueillir ses élèves dans des conditions normales de sécurité et de maintenir l'enseignement de qualité auquel les parents peuvent prétendre.

Il ne faut jamais perdre de vue que le point d'équilibre des lycées français à l'étranger est l'homologation qui suppose de satisfaire à des exigences pédagogiques, éducatives, d'équipement, d'organisation, de sécurité. Chaque année, des écoles du réseau perdent leur homologation pour telle ou telle classe, cela a été le cas pour un établissement scolaire de Djibouti, pourtant bien plus ancien que le LFD.

Lundi 19 novembre prochain, vous allez pouvoir faire le choix d'un lycée de qualité, où les élèves sont en sécurité, où ils bénéficient d'un enseignement moderne et de qualité.

L'enjeu de l'éducation, des études, est chaque jour plus déterminant dans un monde de plus en plus exigeant. Le succès du réseau des lycées français de l'AEFE s'explique par cette attente de plus en plus forte des familles du monde entier qui savent que l'avenir de leurs enfants est plus que jamais lié à la qualité de leurs études primaires, secondaires et supérieures.

Je vous remercie de votre confiance.

Le proviseur,

Jean-Pierre Pasquiou